



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

DELIBERATION N° 159/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

OBJET :

Demande de subventions
dans le cadre des amendes
de police 2022

ONT DONNÉ POUVOIR : André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire informe que la préfecture des Alpes-Maritimes a confié au Département la répartition d'une dotation « amendes de police » relative à la circulation routière. Cette dotation est attribuée aux communes et groupement de communes de moins de 10 000 habitants compétents en matière de voirie communale, de transports en commun et de parcs de stationnement.

Cette aide va permettre à la commune de Breil-sur-Roya de co-financer les travaux pour l'installation de bornes escamotables afin d'assurer la sécurité des piétons autour du lac.

Le montant de cette opération est de 84 871,20 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Département, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30% du montant total HT, et à nouveau l'aide du Département, dans le cadre

des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

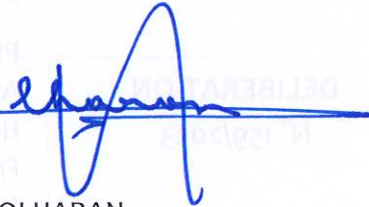
Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire



Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES

DEPENSE :

Montant 84 871,20 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT 30%	25 461,36 €
<i>(Dans le cadre de la Dotation Amendes de police 2022)</i>	
DEPARTEMENT 50%	42 435,60 €
<i>(Dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique)</i>	
PART COMMUNALE 20%	16 974,24 €

TOTAL TTC : 101 845,44 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/09/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN